



@BoisdesAlpes™



# Appel à projets Promouvoir et développer la construction en bois local



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Le soutien régional s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs
- Renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises
- Améliorer l'innovation, la logistique et la structuration de la filière
- Promouvoir et développer la construction en bois local



**Un budget global de 52 M € sur la période 2017-2021 (5 ans) pour soutenir les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois régionale (37 M € de crédits régionaux et 15 M € de crédits FEADER).**

**=> Soit un budget régional de 7,4 M € / an, en augmentation de 2 M € par rapport à l'ancienne politique forêt-bois :**

- 5,9 M € / an en investissement (+75% par rapport aux anciennes politiques forêt-bois d'Auvergne et de Rhône-Alpes)**
- 1,5 M € / an en fonctionnement (-25%)**

Ce budget permet de mobiliser directement plus de 3 M € de crédits FEADER par an.

# Appel à projets : Promouvoir et développer la construction en bois local

## Contexte et objectifs

- Environ **70% des bois utilisés** dans la construction en région sont issus de l'importation
- **1000 m3 de bois local** mis en œuvre dans la construction représentait **21 emplois générés** pendant un an en faisant appel aux ressources et entreprises du territoire.
- Valorisation des ressources forestières issues de la région ou des massifs limitrophes et transformé par **des entreprises régionales**

**Appel à projets délibéré le 15 juin 2018**

**1<sup>er</sup> lancement en juillet 2018**



# Appel à projets : Promouvoir et développer la construction en bois local

## Bénéficiaires

- Communes et structures de coopération intercommunale
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Entreprises

## Critères d'éligibilité

Projets de constructions ou de rénovation exemplaires en bois local.

Bois issus de la région et/ou des massifs limitrophes et transformés sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Sont exclus :

- L'accompagnement de maisons individuelles en bois ;
- Le financement des hangars de stockage de bois.



# Appel à projets : Promouvoir et développer la construction en bois local

## Dépenses éligibles

Investissement liés à la construction ou à la rénovation de bâtiments en bois local :

- Structure bois du bâtiment ;
- Aménagements extérieurs (bardage, terrasse, etc.) ;
- Aménagements intérieurs (menuiserie, plancher, etc.).

## Modalités d'intervention

- Cas général : **20%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **50 000€**.
- Bonification pour les projets valorisant des essences locales peu valorisées (feuillu, sapin blanc) et/ou des gros bois :  
**30%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **100 000€**.
- Pour les entreprises : **10%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **25 000€**.

# Appel à projets : Promouvoir et développer la construction en bois local

## Budget

1 million d'euros par an

## Sélection

Dépôt des projets au fil de l'eau

Deux comités de sélection :

- Printemps pour les dossiers déposés avant le 31 décembre
- Automne pour les dossiers déposés avant le 30 juin

Principes de sélection	Critères de sélection	Notation du critère
Exemplarité et valorisation des bois locaux	Quantité de bois utilisée dans le projet	Entre 0 et 8 points
	Proportion de bois local dans le projet (rapport bois local sur lot bois total du projet)	Entre 0 et 8 points
	Valorisation de gros bois ou d'essences peu valorisées (feuillus, sapin blanc...)	Entre 0 et 4 points
Technique et reproductibilité	Structure porteuse en bois	Entre 0 et 4 points
	Reproductibilité (technique et/ou financière)	Entre 0 et 4 points
Engagements du maître d'ouvrage	Utilisation de matériaux biosourcés, chaufferie bois, engagement (interprofession, délibération pour l'utilisation du bois, etc.)	Entre 0 et 2 points

Jury de sélection technique composé des Communes forestières AURA, de Fibois AURA, de Bois des Alpes <sup>TM</sup>, de Bois des Territoires du Massif Central <sup>TM</sup>, de Bois Qualité Savoie et de l'Union régionale des CAUE.



# La Région

## Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Cedex 2

**Tél.** 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

**Tél.** 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.eu](http://auvergnerhonealpes.eu)

